



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
28 novembre 2016
Français
Original: anglais

Rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la reprise de sa septième session, tenue à Vienne du 14 au 16 novembre 2016

Additif

I. Introduction

1. À sa septième session, qu'il a tenue à Vienne du 20 au 24 juin 2016, le Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption a décidé de reprendre sa session pendant trois jours avant la fin de l'année pour poursuivre ses débats.

II. Organisation de la réunion

A. Ouverture de la réunion

2. Le Groupe d'examen de l'application a repris sa septième session à Vienne du 14 au 16 novembre 2016.

3. La reprise de la session était présidée par Alexander Konovalov (Fédération de Russie).

4. Le Secrétaire de la Conférence a félicité le Bhoutan et le Saint-Siège, les derniers États en date à être devenus parties à la Convention, et a fait observer que, 180 États y étant à présent parties, l'objectif d'adhésion universelle visé par l'Assemblée générale et la Conférence semblait devenir réalisable. Il a en outre appelé l'attention sur les questions les plus importantes que le Groupe devait examiner à la reprise de sa session. En ce qui concerne les premier et deuxième cycles d'examen, il a évoqué le bilan des progrès accomplis dans l'exécution des mandats du Groupe, le partage d'informations sur les bonnes pratiques suivies, les expériences acquises et les mesures prises après l'établissement des rapports d'examen de pays, et le rôle de catalyseur joué par le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention. Il a en outre fait observer que le décalage entre les besoins en matière d'assistance technique et la capacité à fournir une telle assistance allait croissant. Enfin, le Secrétaire a souligné l'écart persistant entre les contributions volontaires reçues et les financements nécessaires au bon fonctionnement du Mécanisme au cours du deuxième cycle.



5. En ce qui concerne le deuxième cycle d'examen, le Secrétaire a appelé l'attention sur les délais fixés pour la désignation des points de contact et des experts gouvernementaux, ainsi que pour la communication des réponses aux questions de la liste de contrôle pour l'auto-évaluation. Il a informé le Groupe que plusieurs désignations ainsi que la majorité des réponses à la liste étaient toujours attendues, et a appelé les États parties à redoubler d'efforts pour terminer leurs examens de pays conformément au calendrier établi. Le Secrétaire a également souligné qu'il importait d'éviter tout retard excessif et d'achever les examens de la première année du deuxième cycle avant la huitième session du Groupe. Il a par ailleurs informé celui-ci que des consultations informelles s'étaient tenues sur l'établissement, à son intention, d'un plan de travail pluriannuel, et que les discussions sur ce point en étaient à un stade avancé.

B. Organisation des travaux

6. Le secrétariat a donné des indications sur l'organisation des travaux.

C. Participation

7. Les États parties à la Convention ci-après étaient représentés à la reprise de la septième session du Groupe d'examen de l'application: Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et Zambie.

8. L'Union européenne, organisation régionale d'intégration économique partie à la Convention, était représentée à la reprise de la session.

9. Conformément à l'article 1 des règles énoncées dans la résolution 4/5, intitulée "Participation de signataires, de non-signataires, d'entités et d'organisations intergouvernementales aux travaux du Groupe d'examen de l'application", les États signataires peuvent participer aux sessions du Groupe.

10. L'État signataire de la Convention ci-après était représenté: Japon.

11. Dans l'article 2 desdites règles, la Conférence a décidé que les organisations intergouvernementales, les services du secrétariat, les organes, fonds et programmes

des Nations Unies, les instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, les institutions spécialisées et les autres organismes du système des Nations Unies pouvaient être invités à participer aux sessions du Groupe.

12. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées par des observateurs: Académie internationale de lutte contre la corruption, Groupe de la Banque islamique de développement, Ligue des États arabes, Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique, Organisation internationale pour les migrations et Secrétariat du Commonwealth.

13. Les services du Secrétariat, les organes, fonds et programmes des Nations Unies, les instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, les institutions spécialisées et les autres organismes du système des Nations Unies suivants étaient représentés par des observateurs: Banque mondiale et Bureau de la déontologie.

14. L'Ordre souverain militaire de Malte, entité ayant un bureau d'observateur permanent au Siège, était représenté.

III. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

A. Tirage au sort

15. En ce qui concerne l'examen des chapitres III (Incrimination, détection et répression) et IV (Coopération internationale), le Groupe a tiré au sort les États chargés d'examiner le Bhoutan, qui avait ratifié la Convention après la sixième session de la Conférence. Ont été désignés le Tadjikistan et les Îles Cook.

16. En ce qui concerne le deuxième cycle d'examen, la République dominicaine a été désignée comme État appartenant au même groupe régional que lui chargé d'examiner l'État plurinational de Bolivie, qui avait demandé un nouveau tirage au sort.

B. Rapport d'activité et résultats des examens

17. Le secrétariat a présenté oralement les progrès accomplis dans les examens de pays des premier et deuxième cycles. En ce qui concerne le premier cycle, il a fait savoir au Groupe qu'à ce jour, 170 États parties examinés avaient fourni des réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, 161 dialogues directs avaient eu lieu et 144 résumés analytiques avaient été rédigés et mis à la disposition du Groupe. Sept autres résumés étaient sur le point d'être finalisés et 66 États parties examinés avaient demandé au secrétariat de publier leur rapport d'examen sur son site Web.

18. En ce qui concerne le deuxième cycle, trois des 29 États parties devant être examinés pendant la première année n'avaient pas encore désigné leur point de contact à la date de la reprise de session. Huit avaient soumis leurs réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, et plusieurs visites de pays étaient prévues.

C. Conduite du deuxième cycle d'examen

19. Le secrétariat a présenté l'état d'avancement qui avait été atteint dans la conduite du deuxième cycle d'examen et fait savoir au Groupe que plusieurs cours de formation

avaient été organisés pour aider les points de contact et les experts gouvernementaux participant au deuxième cycle à se familiariser avec les chapitres de la Convention examinés et la méthodologie d'examen. Une formation se tenait immédiatement après la reprise de la septième session du Groupe, ce qui offrait à tous les États parties associés aux examens de la première année du deuxième cycle la possibilité d'y assister.

20. Plusieurs orateurs ont souligné que le deuxième cycle devrait tenir compte des enseignements tirés du premier afin d'accroître l'efficacité et l'efficience du processus. Certains ont dit souhaiter continuer à rechercher des moyens judicieux d'améliorer l'efficacité du Mécanisme d'examen et de réduire au minimum la charge de travail des experts, sans compromettre la rigueur. Il a été proposé de limiter volontairement le nombre de pages des réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation. Cela ne pourrait cependant être fait que compte dûment tenu de la complexité des questions abordées lors du deuxième cycle. Les mesures déjà prises par le secrétariat pour améliorer l'efficacité du Mécanisme ont été notées. Les orateurs ont rappelé les principes directeurs du Mécanisme, en particulier son caractère intergouvernemental, transparent, efficace, non intrusif et inclusif.

21. Plusieurs orateurs ont discuté de l'efficacité du Mécanisme d'examen. Un intervenant a avancé des propositions tendant à en améliorer l'efficacité et à commencer à pallier le manque de financements en revoyant l'organisation et les mandats des organes subsidiaires de la Conférence, en hiérarchisant les dépenses liées aux examens en fonction de leur pertinence et en étudiant la possibilité de présenter au Groupe les résumés analytiques des rapports d'examen de pays sous forme de documents de séance. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il importait de respecter le multilinguisme, qui favorisait le caractère inclusif du Mécanisme et un sentiment d'appropriation de celui-ci par les États parties.

22. Plusieurs intervenants ont réaffirmé, dans l'esprit de la résolution 6/1 de la Conférence, la nécessité de respecter les délais indicatifs fixés pour les examens et de réduire au minimum les retards, notamment en raison du nombre important d'examens prévus la deuxième année et les années suivantes du deuxième cycle du fait des reports, qui avaient une incidence directe sur les coûts de fonctionnement du Mécanisme.

23. Plusieurs orateurs ont rendu compte des mesures prises pour préparer le deuxième cycle, y compris les évaluations préliminaires, les consultations et la création de comités d'experts en prévision des examens. Plusieurs ont noté que des enseignements précieux avaient été tirés du premier cycle, concernant notamment l'intérêt qu'il y avait à associer un large éventail d'acteurs aux examens, et que les États parties devaient en tenir compte dans le cadre des efforts qu'ils déployaient aux fins de l'application de la Convention. Il a également été demandé de rechercher un juste équilibre entre les enseignements tirés du premier cycle et les progrès réalisés lors du deuxième. Un orateur a décrit les mesures prises dans son pays pour accroître la transparence au sujet de l'examen auquel celui-ci était soumis et a assuré les participants que cet État s'engageait à publier son calendrier d'examen, les informations relatives aux points de contact, les réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation et le rapport d'examen final, ainsi qu'à tenir des réunions pour informer le public des résultats de l'examen.

24. Il a été noté que les questions de proximité des systèmes juridiques entre États parties examinateurs et examinés avaient une incidence sur les examens. Cependant, après le premier cycle, on avait estimé que la diversité des traditions juridiques était un élément positif du Mécanisme car il offrait aux États parties la possibilité

d'apprendre les uns des autres et faisait connaître aux experts gouvernementaux des solutions choisies ou explorées dans d'autres pays.

25. Des consultations informelles concernant la possible élaboration, pour le Groupe, d'un plan de travail pluriannuel avaient été tenues avant la reprise de la session. Le représentant qui les avait présidées en a exposé les résultats, soulignant que la proposition présentée au Groupe dans le document CAC/COSP/IRG/2016/CRP.24 visait à permettre des discussions de fond plus ciblées lors de ses sessions tout en préservant l'équilibre entre les thèmes analysés. À cet égard, il a indiqué que le plan de travail pluriannuel envisagé donnait des précisions sur les thèmes que le Groupe analyserait à chaque session, conformément au paragraphe 10 de la résolution 6/1 de la Conférence. Il a également expliqué que la proposition ne modifiait pas l'ordre du jour du Groupe, qui resterait tel qu'établi, et n'empêcherait pas le Groupe d'exercer ses autres fonctions, telles que l'examen des questions financières et budgétaires et d'autres points permanents de l'ordre du jour. Il a exprimé l'espoir que si les sessions du Groupe et les débats consacrés à l'examen de l'application de la Convention se tenaient immédiatement avant ou après les sessions des autres organes subsidiaires de la Conférence, des spécialistes de certains domaines de fond participeraient aux sessions du Groupe. Enfin, il a noté que cette participation d'experts prenait de l'importance à mesure que davantage d'informations étaient recueillies dans le cadre des examens de pays et mises à la disposition du Groupe pour appuyer ses travaux d'analyse.

26. Les orateurs ont accueilli favorablement le plan de travail proposé, qui permettrait d'affiner les travaux du Groupe à la lumière des considérations budgétaires et des enseignements tirés du premier cycle, ainsi que de maximiser la valeur des travaux analytiques effectués dans le cadre du Mécanisme d'examen. Vu la nécessité de favoriser la présence d'experts concernés aux réunions du Groupe, les orateurs se sont félicités de l'orientation thématique qu'il était proposé de donner à ses travaux, conformément à la résolution 6/1 et aux résultats du premier cycle, compte tenu en particulier de la complexité des chapitres examinés, de la valeur analytique des examens et de la technicité des travaux des organes subsidiaires. Il a également été noté qu'il faudrait, aux futures sessions, consacrer suffisamment de temps aux débats thématiques concernant les dispositions de fond examinées lors du deuxième cycle et aux enseignements tirés des examens menés par les États parties au cours de ce cycle, notamment eu égard à la préparation de l'auto-évaluation, aux examens préalables et aux visites sur place.

27. Certains intervenants se sont interrogés sur la nécessité d'une deuxième reprise de session du Groupe, qui pourrait avoir des incidences financières pour les délégations. Un orateur s'est exprimé en faveur de l'organisation d'une deuxième reprise, y voyant un moyen d'accroître la valeur analytique des travaux du Groupe tout en maximisant la présence d'experts techniques, sans incidence budgétaire pour les organes subsidiaires.

28. Le Secrétaire a précisé que le plan de travail pluriannuel proposé donnerait des indications sur la manière de cibler les débats menés au titre du point de l'ordre du jour consacré à l'examen de l'application de la Convention lors des futures sessions, mais n'empiéterait pas sur les autres points permanents de l'ordre du jour. En outre, il a indiqué que la proposition faite dans le document CAC/COSP/IRG/2016/CRP.24 ne sortait pas du quota de réunions alloué au Groupe et aux autres organes subsidiaires.

29. Le Secrétaire a également réaffirmé que le secrétariat restait déterminé à appliquer toutes les résolutions de la Conférence, en particulier la résolution 4/6. S'agissant d'une deuxième reprise de session du Groupe et des préoccupations exprimées par certains États parties concernant les coûts supplémentaires que cela

pourrait induire pour les délégations, il a indiqué que le secrétariat étudierait la possibilité de combiner les trois blocs de réunions proposés en 2018 et 2019 en deux blocs, mais que cela impliquerait des blocs s'étendant sur plus de cinq jours ouvrables. Il a assuré le Groupe que le secrétariat examinerait toutes les options de programmation et lui présenterait ses conclusions à sa huitième session. Le plan de travail pourrait, au besoin, être modifié en conséquence.

30. Enfin, le Secrétaire a souligné qu'il importait d'adopter le plan de travail pluriannuel pour la mise en œuvre du paragraphe 9 de la résolution 6/1 de la Conférence, dans laquelle celle-ci priait notamment le secrétariat de structurer les ordres du jour provisoires du Groupe et des autres organes subsidiaires de manière à éviter de répéter les mêmes débats, tout en respectant les mandats.

31. Sur la base de la proposition et des éclaircissements présentés, ainsi que du débat qui a suivi, le Groupe a adopté le plan de travail pluriannuel qui figure à l'annexe I du présent document.

IV. Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

32. Dans sa décision 5/1, la Conférence a décidé que le Groupe commencerait sans tarder à recueillir, avec l'appui du secrétariat, des informations pertinentes et à les examiner pour faciliter l'évaluation de la performance à la fin du premier cycle d'examen, conformément au paragraphe 48 des termes de référence du Mécanisme, et que le Groupe inscrirait à l'ordre du jour de ses futures sessions un point prévoyant l'examen de ces informations.

33. Dans sa résolution 6/1, la Conférence a encouragé les États parties à continuer d'échanger volontairement des informations sur les bonnes pratiques suivies, les expériences acquises et les mesures pertinentes prises après l'établissement des rapports d'examen de pays, y compris des informations relatives à l'assistance technique, et d'envisager de communiquer ces informations au secrétariat pour qu'il les affiche sur son site Web (voir www.unodc.org/unodc/en/treaties/CAC/IRG-session7-resumed.html).

34. Pour faciliter la discussion, le secrétariat a présenté la note établie par le Secrétariat sur les bonnes pratiques suivies et les expériences acquises (CAC/COSP/IRG/2016/12), qui rassemblait les communications reçues, par note verbale ou par courrier électronique, de 35 États parties.

35. Le secrétariat a fait observer que les principales conclusions avaient été regroupées en cinq thèmes. Premièrement, 89 % des réponses indiquaient que le processus d'examen avait servi de moteur aux réformes internes et joué un rôle important dans le recensement des lacunes et des insuffisances des cadres nationaux de lutte contre la corruption. Deuxièmement, 77 % des communications révélaient que le Mécanisme avait suscité des réformes et des changements législatifs, avec l'adoption de nouvelles lois ou la modification des lois en vigueur de sorte à ce qu'elles soient conformes aux dispositions des chapitres III et IV de la Convention. Troisièmement, comme noté dans 60 % des communications, le Mécanisme avait amélioré la coopération institutionnelle, renforçant ainsi le cadre institutionnel global et son efficacité en tant qu'élément essentiel de la lutte contre la corruption. Quatrièmement, 60 % des États soulignaient que le Mécanisme avait contribué à renforcer l'échange d'informations entre les acteurs nationaux et conduit à la création de canaux de communication ou au renforcement des canaux existants. Enfin, 49 %

indiquaient que le Mécanisme attestait de manière concrète que la communauté internationale œuvrait de concert pour combattre la corruption.

36. Le secrétariat a présenté au Groupe les résultats d'un atelier qui avait regroupé à Paris, les 22 et 23 septembre, des organes internationaux d'examen par les pairs consacrés à la lutte contre la corruption. Cet atelier avait été organisé par le secrétariat et le Groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la corruption, conformément à la résolution 6/1 de la Conférence, dans laquelle celle-ci préconisait de renforcer les synergies et de coopérer avec les secrétariats d'autres mécanismes pertinents. Le but de cet atelier, accueilli par l'OCDE, était de rassembler les secrétariats de cinq mécanismes d'examen par les pairs consacrés à la lutte contre la corruption, à savoir le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption, le Réseau anticorruption de l'OCDE pour l'Europe orientale et l'Asie centrale (Plan d'action d'Istanbul contre la corruption), le Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe, le Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption de l'Organisation des États américains et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), pour qu'ils se fassent part de leurs expériences, recensent les défis, étudient les moyens de réduire les chevauchements et améliorent la mise en œuvre des instruments dont ils examinaient l'application.

37. Le Président a présenté un groupe de discussion chargé de faciliter les délibérations et composé de représentants d'États parties qui avaient terminé leur examen et déjà pris diverses mesures comme suite aux conclusions de celui-ci.

38. Un intervenant kényan a présenté l'expérience positive que son pays avait eue du premier cycle du Mécanisme, donnant un aperçu des activités entreprises après l'achèvement de l'examen. Un atelier national, organisé avec l'appui de l'ONUDD, avait rassemblé un large éventail d'acteurs nationaux et abouti à l'élaboration d'une matrice pour l'application des recommandations formulées lors de l'examen. À la suite de cet atelier, un nouveau Comité technique interministériel avait été créé pour superviser la mise en œuvre de la matrice. Le Kenya avait pris à ce jour de nombreuses mesures concrètes, comme l'adoption de plusieurs projets de loi (y compris sur la corruption, la protection des lanceurs d'alertes et la modification des lois anticorruption). En outre, une politique nationale de déontologie et de lutte contre la corruption avait été élaborée. L'intervenant a expliqué qu'au cours de l'examen, le Kenya avait recensé plusieurs besoins d'assistance technique et organisé une réunion de donateurs devant l'aider à renforcer son cadre de lutte contre la corruption. L'intervenant a souligné l'intérêt de l'apprentissage par les pairs promu par le Mécanisme et son caractère participatif, notant qu'il importait d'allouer des fonds suffisants à son fonctionnement.

39. L'intervenant indonésien a déclaré que, bien que son pays ait déjà participé à un programme pilote d'analyse des lacunes de son cadre anticorruption, il avait grandement bénéficié du processus d'examen et de ses recommandations. L'Indonésie s'était vu adresser un certain nombre de recommandations visant à renforcer sa législation relative à l'incrimination, la détection et la répression, l'extradition et l'entraide judiciaire, ce qui avait entraîné d'importants changements législatifs et institutionnels. En conséquence, le pays avait, entre autres, adopté une stratégie nationale de prévention de la corruption et de lutte contre ce phénomène, une loi sur la confiscation d'avoirs et des modifications aux lois relatives à la lutte anticorruption, à l'entraide judiciaire et à l'extradition. En outre, la Cour suprême avait rendu une décision sur la responsabilité des personnes morales. L'intervenant a souligné que l'examen avait également mis en évidence de bonnes pratiques, comme l'existence d'un organisme anticorruption efficace et d'un tribunal spécialisé dans la lutte contre la corruption.

40. L'intervenant grec a présenté au Groupe l'expérience que son pays avait eue du Mécanisme d'examen et les mesures de suivi qu'il avait prises pour en appliquer les résultats. Il a souligné que la visite de pays avait été menée conjointement avec la visite sur place réalisée dans le cadre de la troisième phase d'évaluation du Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption. Il a présenté au Groupe d'examen de l'application trois exemples concrets de mesures qui avaient pu être prises pour mettre en œuvre les recommandations. Premièrement, au titre des articles 36, 38 et 39 de la Convention, le pays avait mis en place un mécanisme de coordination et d'échange d'informations concernant les enquêtes relatives à la corruption entre institutions spécialisées et avait créé un organe spécial de coordination. Deuxièmement, conformément aux articles 32 et 33, le pays renforçait son système de protection des témoins et des personnes qui signalent des cas de corruption, notamment pour couvrir efficacement le secteur privé. Troisièmement, les ministères concernés avaient lancé une initiative destinée à améliorer les systèmes de collecte de données pour suivre les affaires de corruption et la coopération internationale.

41. L'intervenante britannique a décrit la manière dont le processus d'examen s'était déroulé dans son pays. Elle a mis en avant l'esprit de collaboration, de coopération, de transparence et d'inclusion qui avait caractérisé l'examen. En particulier, la société civile avait été invitée à participer à toutes les étapes du processus, y compris la visite de pays et l'élaboration du rapport. À l'issue du processus d'examen, le Royaume-Uni avait engagé plusieurs réformes législatives et institutionnelles. Il avait notamment adopté des modifications à la Loi de 2010 sur la corruption, créé une unité centrale de coordination des politiques et une unité spécialisée dans la lutte contre la corruption internationale, et mis en place des mesures pour renforcer l'échange d'informations entre autorités. L'intervenante a rappelé au Groupe les initiatives qui avaient été prises à la suite du Sommet anticorruption tenu à Londres en 2016, telles que la création d'un forum mondial pour le recouvrement d'avoirs. Se référant au document CAC/COSP/IRG/2016/12, elle a invité les États parties, en particulier les pays les moins avancés, à communiquer davantage sur les mesures de suivi, soulignant la nécessité manifeste d'aider ces pays à mieux hiérarchiser leurs besoins.

42. Lors des délibérations qui ont suivi, la majorité des orateurs ont fait écho aux conclusions que le secrétariat avait présentées dans le document CAC/COSP/IRG/2016/12. Plusieurs ont noté que le Mécanisme d'examen de l'application avait déjà produit les résultats escomptés à sa création, rappelant que ses principes directeurs restaient la pierre angulaire de son succès. En particulier, certains intervenants ont souligné son caractère intergouvernemental, transparent, efficace, non intrusif, inclusif et impartial. Plusieurs orateurs ont relevé la nécessité d'améliorer la transparence des résultats du Mécanisme et de consulter pendant le deuxième cycle d'examen les acteurs concernés, en particulier la société civile, conformément aux termes de référence du Mécanisme. Plusieurs intervenants ont également souligné qu'il fallait préserver la nature intergouvernementale du Mécanisme, sans porter préjudice à d'autres acteurs qui, engagés dans la lutte contre la corruption, participaient aux travaux de la Conférence et y jouaient un rôle actif, comme le prévoyaient les dispositions de la Convention.

43. Plusieurs intervenants ont fait part des réformes et des mesures adoptées à l'échelle nationale pour donner suite aux constatations et conclusions des examens, en accord souvent avec les priorités nationales de développement. Les exemples évoqués concernaient notamment de nouveaux textes législatifs touchant de nombreux domaines, tels que la protection des témoins et des personnes qui communiquent des informations dans les secteurs public et privé; l'alignement des dispositions nationales relatives à l'incrimination sur les articles de la Convention; la modification des lois

sur la coopération internationale; et l'adoption de stratégies et de plans d'action nationaux de lutte contre la corruption.

44. Un certain nombre d'orateurs ont souligné l'impact important qu'avait eu le Mécanisme sur le renforcement de la coordination et de la coopération entre institutions à l'échelle nationale, ainsi que sur la sensibilisation. Par exemple, de nombreux pays avaient créé des comités nationaux multipartites chargés de coordonner l'action en la matière et de renforcer la communication entre les différents organismes concernés. Un intervenant a indiqué que les efforts déployés pour recueillir les informations nécessaires à la rédaction des réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation du deuxième cycle avaient montré qu'il fallait améliorer les voies de communication et de coopération.

45. Divers orateurs ont indiqué que le processus d'examen avait conduit à mieux cerner les lacunes, les difficultés et les bonnes pratiques en matière d'application. Il avait aussi considérablement renforcé la capacité des experts gouvernementaux et autres acteurs concernés à participer à l'exercice d'examen et à donner suite aux constatations et conclusions qui en étaient issues. Dans ce contexte, plusieurs orateurs ont souligné la valeur didactique positive des ateliers et stages de formation régionaux qui avaient été organisés par le secrétariat à l'attention des points de contact et des experts gouvernementaux sur le deuxième cycle d'examen, ce qui avait aidé les gouvernements à prendre des mesures comme suite aux conclusions des examens. On a également mentionné les investissements considérables engagés par les États parties en termes de temps et de ressources, souvent sur fond de priorités concurrentes et de capacités limitées. À cet égard, un certain nombre d'orateurs se sont félicités de l'assistance technique qu'ils avaient reçue pour renforcer leur action en matière d'application. Certains représentants ont aussi noté qu'il importait de continuer d'offrir une assistance technique continue, durable, efficace et coordonnée afin que les résultats de l'examen soient suivis d'effets.

46. Parmi les mesures concrètes prises pour donner suite aux recommandations formulées lors des examens de pays, quelques orateurs ont souligné les efforts déployés en vue de renforcer les systèmes de collecte de données et d'améliorer les moyens disponibles pour recueillir et produire des statistiques. D'autres ont expliqué comment la présence de spécialistes de la lutte contre la corruption au sein des services de poursuite et de l'appareil judiciaire avait amélioré la capacité de leur pays à poursuivre et à juger les infractions de corruption.

47. Un certain nombre d'orateurs ont souligné l'importance de la volonté politique et de l'engagement à mettre en œuvre des réformes et ont décrit comment les efforts consentis au niveau national pour donner suite aux recommandations et conclusions avaient été approuvés au plus haut niveau politique, à savoir par le Premier Ministre ou le Président. Un intervenant a indiqué que les mesures de suivi avaient même abouti à une révision de la Constitution par laquelle était créé un organe indépendant de lutte contre la corruption. Un autre a souligné les incidences importantes qu'avait eu le Mécanisme d'examen d'un point de vue pratique et politique compte tenu de son caractère mondial.

48. Des orateurs ont salué l'action conduite par le Groupe et le secrétariat pour améliorer l'efficacité et l'efficacé du Mécanisme d'examen conformément à la résolution 6/1 de la Conférence, notamment en organisant des tirages au sort entre les sessions et en envisageant l'adoption d'un plan de travail pluriannuel pour le Groupe. Plusieurs ont pris note avec satisfaction de l'atelier qui avait réuni à Paris, les 22 et 23 septembre, les secrétariats des organes internationaux d'examen par les pairs consacrés à la lutte contre la corruption. En particulier, certains orateurs ont fait référence à une réunion d'information organisée par l'OCDE, où la grande qualité de

l'atelier avait été soulignée. Des intervenants ont encouragé le secrétariat à continuer d'étudier les possibilités de synergie et de coordination avec d'autres mécanismes, notamment au moyen d'examens conjoints et de visites conjointes de pays, en tenant compte des diverses phases des examens en question et de la différence entre leurs principes directeurs respectifs. Plusieurs délégations ont demandé au secrétariat de rédiger un rapport écrit sur cet atelier.

49. Plusieurs orateurs ont indiqué qu'ils étaient mieux préparés au deuxième cycle d'examen grâce à la dynamique créée par le premier cycle et aux enseignements qui en avaient été tirés. Ils avaient, par exemple, suivi les ateliers organisés par l'ONUDC et d'autres partenaires, ou rapidement désigné des points de contact et créé des comités nationaux interinstitutions. Un certain nombre d'orateurs ont décrit les mesures prises en amont pour se préparer au deuxième cycle et se sont félicités de l'échange d'expériences auquel procédaient les États parties participant aux examens de la première année de ce cycle, en vue de résoudre les problèmes et de respecter les délais fixés pour les examens. Diverses mesures nationales concrètes se rapportant aux chapitres II et V de la Convention ont été mises en exergue, comme la réforme des systèmes de passation de marchés publics et la mise en place d'initiatives de gouvernance électronique. En vue du deuxième cycle d'examen, certains États parties s'étaient dotés de compétences spécialisées en matière de recouvrement d'avoirs et avaient élaboré des manuels ou des directives sur le sujet. Un orateur a souligné le rôle important qu'avait joué le chapitre V de la Convention dans la négociation d'un pacte déontologique contre les paradis fiscaux et pour le recouvrement effectif des avoirs issus d'affaires de corruption.

50. Plusieurs orateurs ont encouragé les États parties à échanger, à titre volontaire, davantage d'informations sur les bonnes pratiques suivies, les expériences acquises et les mesures prises après la réalisation des examens de pays, y compris en ce qui concerne l'assistance technique, de manière à optimiser les retombées bénéfiques que pourraient avoir les conclusions du premier cycle d'examen et à aider le Groupe à formuler d'éventuelles recommandations à la Conférence, conformément au paragraphe 11 de sa résolution 6/1. Plusieurs intervenants étaient favorables à d'autres discussions de fond sur les différents domaines thématiques identifiés comme prioritaires, lorsque des données suffisantes avaient été rassemblées dans le cadre du premier cycle. Le rôle important des autorités centrales, la possibilité de recourir à la Convention comme base légale de la coopération en l'absence de traités bilatéraux et la question des centres financiers internationaux ont été cités comme des domaines de coopération internationale prioritaires qui pourraient être abordés par la Conférence et ses organes subsidiaires pertinents.

V. Assistance technique

51. Dans sa résolution 3/1, la Conférence des États parties a décidé que le Groupe d'examen de l'application serait chargé du suivi et de la poursuite des travaux entrepris précédemment par le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'assistance technique.

52. Pour faciliter les discussions, le secrétariat a présenté une note sur l'analyse des besoins d'assistance technique qui ressortent des examens de pays (CAC/COSP/IRG/2016/13). Cette note présentait des informations à jour sur les besoins recensés par les États parties examinés au cours du premier cycle, ainsi qu'une analyse globale des besoins identifiés dans les résumés analytiques et les rapports qui avaient été achevés au moment de sa rédaction. Au total, 3 109 besoins d'assistance technique avaient été répertoriés, et le nombre d'États ayant recensé de tels besoins

avait augmenté par rapport à l'analyse précédente, puisqu'il était passé de 59 (sur 101 États, soit 58 %) à 87 (sur 137 États, soit 63 %).

53. S'agissant du chapitre III de la Convention, le secrétariat a indiqué que la catégorie de besoins le plus fréquemment citée était toujours la synthèse des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, suivie de l'assistance législative. L'augmentation la plus importante concernait le besoin de renforcement des capacités (61 %), ce qui reflétait une tendance nouvelle. Eu égard au chapitre IV, les trois catégories le plus souvent recensées étaient le renforcement des capacités, la synthèse des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, et l'assistance législative. Il s'agissait là d'une évolution des tendances par rapport aux analyses précédentes, dans lesquelles l'assistance législative figurait parmi les besoins les plus couramment mentionnés.

54. Il est probable qu'une proportion importante d'États recenseront un nombre similaire de besoins durant le deuxième cycle, étant donné la complexité des chapitres à examiner. Les impératifs des États parties doivent être dûment pris en compte lors de la fourniture d'une assistance dans ce domaine.

55. Le secrétariat a présenté une note sur l'assistance technique (CAC/COSP/IRG/2016/11) qui donnait au Groupe un aperçu des mesures prises par l'ONUSDC pour répondre aux besoins recensés et aux demandes formulées. Cette note était axée sur les activités d'assistance technique mises en œuvre à l'échelle mondiale, régionale et nationale entre août 2015 et août 2016.

56. L'ONUSDC avait fourni un appui aux États parties dans le domaine de la prévention, des enquêtes et des poursuites en matière de corruption, en particulier en contribuant à l'élaboration de stratégies nationales de lutte contre la corruption, au développement des capacités des organes anticorruption et des services de détection et de répression, au renforcement de la coopération internationale et du recouvrement d'avoirs, notamment dans le cadre de l'Initiative conjointe de la Banque mondiale et de l'ONUSDC pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR), à l'amélioration de l'intégrité et à la promotion de la formation à la lutte contre la corruption, notamment dans le cadre de l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption, ainsi qu'en fournissant une assistance législative ciblée.

57. Dans bien des cas, les besoins recensés lors des examens de pays requéraient une assistance plus consistante s'étalant sur plusieurs années et une approche stratégique qui amène les prestataires d'assistance à tenir compte des conclusions des examens au moment de l'élaboration de nouveaux programmes d'assistance technique ou de l'incorporation de telles activités dans des programmes en cours. À cet égard, le secrétariat a souligné le rôle important que jouaient les conseillers régionaux de l'ONUSDC en matière de lutte contre la corruption, qui servaient de points de contact principaux pour la fourniture de l'assistance technique aux niveaux régional et national. Il a insisté sur le fait qu'il était nécessaire de combler le fossé grandissant entre la demande croissante de services de l'ONUSDC et la capacité de ce dernier à fournir l'appui attendu par les États parties.

58. Au cours du débat qui a suivi, on a noté qu'il importait d'assurer une programmation et une prestation de l'assistance technique coordonnées et intégrées, sous la conduite des pays et en fonction de leurs besoins, pour la bonne application de la Convention. Les États parties ont également souligné que l'assistance technique fournie par l'ONUSDC dans le cadre du processus d'examen de l'application, notamment pour remplir la liste de contrôle, contribuait grandement à la participation efficace des pays au Mécanisme. Un orateur a souligné la place déterminante qui serait accordée à l'assistance technique dans les délibérations futures du Groupe de travail

du G20 sur la lutte contre la corruption et jugeait bienvenue la contribution de l'ONUDC à cet égard.

59. Plusieurs pays ont insisté sur leur volonté inchangée de fournir une assistance technique, notamment en favorisant la bonne gouvernance et en renforçant les organes de contrôle, car cette assistance représentait un élément important des efforts visant à promouvoir l'application de la Convention dans le cadre d'initiatives interrégionales, régionales, bilatérales et nationales de lutte contre la corruption. Les programmes d'assistance technique en cours traitaient de questions telles que la prévention de la corruption, la réforme de la justice pénale, l'assistance législative, la réforme du cadre de recouvrement d'avoirs et la collaboration avec la société civile et le secteur privé. En particulier, on a estimé que l'intensification des efforts de prévention de la corruption et de lutte contre ce phénomène dans le secteur privé mériterait d'être examinée plus avant par la Conférence et le Groupe.

VI. Questions budgétaires et financières

60. Le secrétariat a présenté les dépenses engagées pour le fonctionnement des premier et deuxième cycles du Mécanisme d'examen au 31 juillet 2016, les dépenses prévues pour l'achèvement du premier cycle et celles prévues pour les deux premières années du deuxième cycle. Il a également présenté des informations détaillées sur les ressources issues du budget ordinaire de l'ONU et des contributions volontaires, et décrit les mesures d'économie en place.

61. Tout en exprimant sa gratitude pour les contributions volontaires versées et les annonces de contributions faites par les États afin d'appuyer le Mécanisme, le secrétariat a appelé l'attention sur l'écart qui existait entre les contributions volontaires reçues et les ressources extrabudgétaires nécessaires au fonctionnement du Mécanisme. Il a informé le Groupe que, si les contributions volontaires couvraient les dépenses engagées et celles prévues pour le premier cycle (en supposant que celui-ci s'achève au 30 juin 2017), il existait un important déficit de financement de 4,23 millions de dollars pour les deux premières années du deuxième cycle. Il a également noté qu'en prenant en compte les dépenses engagées depuis le 1^{er} août 2016 aux fins du deuxième cycle, les dépenses totales de celui-ci s'élevaient à 720 000 dollars. Le solde disponible était donc inférieur à 660 000 dollars. Le secrétariat a conclu que la situation financière globale menaçait le bon fonctionnement du Mécanisme.

62. Le secrétariat a fait savoir au Groupe que, comme la Conférence le lui avait demandé dans sa résolution 6/1, il avait examiné les ressources nécessaires au fonctionnement du Mécanisme pendant les deux premières années du deuxième cycle et conclu que le reste du déficit ne pouvait pas être comblé de manière appropriée par de nouvelles mesures d'économie. Il tiendrait donc compte de ce manque lors de la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, conformément à la section VII des termes de référence et à la résolution 6/1 de la Conférence.

63. Compte tenu de la situation financière, le secrétariat a proposé les mesures temporaires de réduction des coûts suivantes: a) il serait demandé aux pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (tels qu'énumérés dans l'annexe statistique au rapport intitulé *Situation et perspectives de l'économie mondiale* publié par le Département des affaires économiques et sociales) de financer eux-mêmes leur participation à la formation d'experts gouvernementaux et aux visites de pays et réunions conjointes; b) il leur serait demandé d'envisager de financer les frais de voyage et d'hébergement des experts gouvernementaux de pays à faible

revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et de pays figurant parmi les moins avancés qui étaient chargés de les examiner; c) le secrétariat ne financerait la participation aux visites de pays que d'un expert de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et de pays figurant parmi les moins avancés; d) les pays seraient invités à prendre en charge la traduction des documents de travail et les services d'interprétation pendant les visites de pays en tant que contributions en nature au Mécanisme d'examen; e) les États parties seraient invités à ne pas fournir d'informations faisant double emploi ou sans rapport avec la question dans leurs réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation; et f) ils seraient invités à tout mettre en œuvre pour limiter à deux le nombre de langues par examen.

64. Divers orateurs ont annoncé que leur pays envisageait de verser des contributions volontaires concrètes au Mécanisme d'examen. Plusieurs ont pris note des mesures de réduction des coûts proposées, indiquant cependant qu'il faudrait continuer d'examiner cette question. Certains orateurs ont appuyé la proposition de limiter volontairement la longueur des réponses à la liste de contrôle, à condition que cela ne compromette pas la qualité des rapports. Il a été souligné que le caractère multilingue du Mécanisme était un élément important qui assurait l'inclusion et la participation, et qu'il fallait le conserver. Un intervenant a proposé de modifier l'ordre du jour du Groupe de manière à ce que les questions à examiner au titre de chaque point soient énoncées plus clairement et précisément, ce qui simplifierait les discussions du Groupe et aiderait les États parties à s'y préparer.

65. Un orateur, tout en accueillant favorablement les mesures de réduction des coûts proposées par le secrétariat, a fait part de ses préoccupations au sujet des conséquences financières du plan de travail pluriannuel, notamment en ce qui concernait l'obligation de financer la participation de représentants de pays figurant parmi les moins avancés aux sessions du Groupe et l'efficacité globale du Mécanisme. Certains orateurs ont fait observer que, dans sa résolution 3/1, la Conférence soulignait que le Mécanisme nécessitait un budget qui lui garantisse un fonctionnement efficace, continu et impartial. Un orateur a noté que, si la situation financière ne s'améliorait pas, il faudrait peut-être revoir le modèle de financement du Mécanisme ainsi que certaines dispositions de ses termes de référence dont l'impact sur les ressources financières s'était avéré important. Il a également proposé d'inscrire ces questions à l'ordre du jour de la huitième session du Groupe. Certains orateurs se sont opposés à la révision des termes de référence, qui risquait de compromettre le consensus actuel sur le fonctionnement du Mécanisme. Les orateurs ont exprimé l'espoir que, face au déficit annoncé, de nouvelles contributions seraient versées en 2017.

66. Le secrétariat a souligné son vif attachement au multilinguisme, assurant au Groupe que la pratique consistant à traduire les résumés analytiques dans toutes les langues officielles de l'ONU n'était pas remise en question. Il a noté que, si les mesures de réduction des coûts proposées pouvaient être mises en œuvre immédiatement à titre volontaire, d'autres mesures nécessitaient, de la part du Groupe, une décision qu'il pourrait prendre à sa huitième session si la situation financière ne s'améliorait pas. Il a précisé que les prévisions actuelles de dépenses pour le deuxième cycle englobaient la facilitation de la participation de représentants des pays les moins avancés à deux sessions du Groupe par an, et qu'il faudrait revoir cette projection si les sessions du Groupe étaient organisées en trois blocs par an.

VII. Adoption du rapport

67. Le 16 novembre 2016, le Groupe d'examen de l'application a adopté le rapport sur les travaux de la reprise de sa septième session (CAC/COSP/IRG/L.1/Add.6 à 10).

Annexe I

Plan de travail pluriannuel du Groupe d'examen de l'application pour ses travaux analytiques de la période 2017-2019

1. Comme la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption l'avait demandé dans sa résolution 6/1, le Groupe d'examen de l'application a réfléchi à un plan de travail pluriannuel pour les travaux analytiques qu'il poursuivrait au cours de la période 2017-2019.
2. Pour élaborer ce plan, le Groupe est parti de l'idée que l'objectif était de mieux cibler les débats consacrés à l'examen de l'application de la Convention, point inscrit à titre permanent à l'ordre du jour de ses sessions, conformément à la résolution 6/1 de la Conférence et aux termes de référence du Mécanisme d'examen. Il était également conscient que le soutien financier accordé en faveur de la participation à ses sessions des pays les moins avancés dépendait de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.
3. Conformément au paragraphe 10 de la résolution 6/1, le Groupe est convenu du plan de travail pluriannuel suivant pour ses travaux analytiques de la période 2017-2019:

2017

Huitième session ordinaire

Thème principal: analyse des informations sur les succès obtenus, les bonnes pratiques adoptées, les problèmes rencontrés, les observations formulées et les besoins d'assistance technique recensés lors des examens de pays concernant l'application du chapitre III (Incrimination, détection et répression) de la Convention.

Reprise de la huitième session

Thème principal: analyse des informations sur les succès obtenus, les bonnes pratiques adoptées, les problèmes rencontrés, les observations formulées et les besoins d'assistance technique recensés lors des examens de pays concernant l'application du chapitre IV (Coopération internationale) de la Convention.

2018

Neuvième session ordinaire

Thème principal: analyse des informations sur les succès obtenus, les bonnes pratiques adoptées, les problèmes rencontrés, les observations formulées et les besoins d'assistance technique recensés lors des examens de pays concernant l'application du chapitre V (Recouvrement d'avoirs) de la Convention.

La neuvième session ordinaire devrait se tenir immédiatement avant ou après une réunion du Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs. Les deux réunions devraient avoir lieu en l'espace de cinq jours ouvrables.

Première reprise de la neuvième session

Thème principal: analyse des informations sur les succès obtenus, les bonnes pratiques adoptées, les problèmes rencontrés, les observations formulées et les

besoins d'assistance technique recensés lors des examens de pays concernant l'application du chapitre II (Mesures préventives) de la Convention.

La première reprise de la neuvième session devrait se tenir immédiatement avant ou après une réunion du Groupe de travail sur la prévention de la corruption. Les deux réunions devraient avoir lieu en l'espace de cinq jours ouvrables.

Deuxième reprise de la neuvième session

Thème principal: analyse des informations sur les succès obtenus, les bonnes pratiques adoptées, les problèmes rencontrés, les observations formulées et les besoins d'assistance technique recensés lors des examens de pays concernant l'application du chapitre III (Incrimination, détection et répression) de la Convention.

La deuxième reprise de la neuvième session devrait se tenir immédiatement avant ou après une réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les deux réunions devraient avoir lieu en l'espace de cinq jours ouvrables.

2019

Dixième session ordinaire

Thème principal: analyse des informations sur les succès obtenus, les bonnes pratiques adoptées, les problèmes rencontrés, les observations formulées et les besoins d'assistance technique recensés lors des examens de pays concernant l'application du chapitre V (Recouvrement d'avoirs) de la Convention.

La dixième session ordinaire devrait se tenir immédiatement avant ou après une réunion du Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs. Les deux réunions devraient avoir lieu en l'espace de cinq jours ouvrables.

Première reprise de la dixième session

Thème principal: analyse des informations sur les succès obtenus, les bonnes pratiques adoptées, les problèmes rencontrés, les observations formulées et les besoins d'assistance technique recensés lors des examens de pays concernant l'application du chapitre II (Mesures préventives) de la Convention.

La première reprise de la dixième session devrait se tenir immédiatement avant ou après une réunion du Groupe de travail sur la prévention de la corruption. Les deux réunions devraient avoir lieu en l'espace de cinq jours ouvrables.

Deuxième reprise de la dixième session

Thème principal: analyse des informations sur les succès obtenus, les bonnes pratiques adoptées, les problèmes rencontrés, les observations formulées et les besoins d'assistance technique recensés lors des examens de pays concernant l'application du chapitre IV (Coopération internationale) de la Convention.

La deuxième reprise de la dixième session se tiendra pendant la huitième session de la Conférence des États parties, immédiatement avant ou après une réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Annexe II

Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption: répartition des pays pour le premier cycle d'examen

Première année

<i>Groupe régional</i>	<i>État partie examiné</i>	<i>État partie examinateur appartenant au même groupe régional</i>	<i>Autre État partie examinateur</i>
Groupe des États d'Afrique	Zambie	Zimbabwe	Italie
	Ouganda	Ghana	Roumanie
	Togo	République-Unie de Tanzanie	Ouganda
	Maroc	Afrique du Sud	Slovaquie
	Sao Tomé-et-Principe	Éthiopie	Mongolie
	Rwanda	Sénégal	Liban
	Niger	Maurice	Fédération de Russie
	Burundi	Égypte	Venezuela (République bolivarienne du)
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	Chili	El Salvador	Ukraine
	Brésil	Mexique	Haïti
	République dominicaine	Nicaragua	Uruguay
	Argentine	Panama	Singapour
	Pérou	Bolivie (État plurinational de)	Équateur
Groupe des États d'Asie et du Pacifique	Jordanie	Maldives	Nigéria
	Bangladesh	Iran (République islamique d')	Paraguay
	Mongolie	Yémen	Kenya
	Fidji	Bangladesh	États-Unis d'Amérique
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Tadjikistan	Malawi
	Indonésie	Ouzbékistan	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	États-Unis	Suède	ex-République yougoslave de Macédoine
	Finlande	Grèce	Tunisie
	Espagne	Belgique	Lituanie
	France	Danemark	Cabo Verde
Groupe des États d'Europe orientale	Lituanie	Fédération de Russie	Égypte
	Croatie	Monténégro	République démocratique populaire lao
	Bulgarie	Albanie	Suède
	Ukraine	Slovénie	Pologne

Deuxième année

<i>Groupe régional</i>	<i>État partie examiné</i>	<i>État partie examinateur appartenant au même groupe régional</i>	<i>Autre État partie examinateur</i>
Groupe des États d'Afrique	Seychelles	République démocratique du Congo	Sao Tomé-et-Principe
	Maurice	Guinée-Bissau	Lesotho
	Bénin	Zimbabwe	Finlande
	Mozambique	Burkina Faso	République dominicaine
	Congo	Maroc	Serbie
	Cabo Verde	Malawi	Costa Rica
	République centrafricaine	Tunisie	Ghana
	Sierra Leone	Bénin	Thaïlande
	Afrique du Sud	Sénégal	Mali
	Zimbabwe ^a	Madagascar	Malawi
Cameroun ^a	Angola	ex-République yougoslave de Macédoine	
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	Cuba	Brésil	Guatemala
	Uruguay	Argentine	Brésil
	El Salvador	Bolivie (État plurinational de)	Singapour
	Nicaragua	Cuba	Népal
	Colombie	Honduras	Slovénie
	Panama	Bahamas	Estonie
	Dominique ^a	Chili	Paraguay
	Jamaïque ^a	Trinité-et-Tobago	Pays-Bas
Groupe des États d'Asie et du Pacifique	Brunéi Darussalam	Yémen	Liechtenstein
	Iraq	Malaisie	Jordanie
	République démocratique populaire lao	Mongolie	Luxembourg
	Kazakhstan	Pakistan	Qatar
	Philippines	Bangladesh	Égypte
	Viet Nam	Liban	Italie
	Timor-Leste ^a	Fidji	Namibie
	Émirats arabes unis ^a	Maldives	Portugal
	Iran (République islamique d') ^a	Indonésie	Bélarus
	Koweït ^a	Sri Lanka	Éthiopie
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	Australie	États-Unis	Turquie
	Norvège	Suède	Koweït
	Royaume-Uni	Israël	Grèce
	Portugal	Espagne	Maroc
	Suisse ^a	Finlande	Algérie
Groupe des États d'Europe orientale	Slovaquie	Pologne	Malte
	Serbie	Roumanie	Ukraine
	Monténégro	Arménie	Royaume-Uni
	Estonie	Albanie	Burundi
	Azerbaïdjan	Bosnie-Herzégovine	Guatemala
	Fédération de Russie	Ukraine	Équateur
	Géorgie ^a	Hongrie	Chypre

^a Examen reporté de l'année précédente du cycle.

Troisième année

<i>Groupe régional</i>	<i>État partie examiné</i>	<i>État partie examinateur appartenant au même groupe régional</i>	<i>Autre État partie examinateur</i>
Groupe des États d'Afrique	Lesotho	Botswana	Gabon
	Djibouti	Libéria	Pérou
	Algérie	Niger	Lettonie
	Ghana	Rwanda	Swaziland
	République-Unie de Tanzanie	Sierra Leone	Australie
	Burkina Faso	Guinée	Rwanda
	Tunisie	Côte d'Ivoire	Togo
	Angola	Libéria	Timor-Leste
	Mauritanie ^a	République centrafricaine	Îles Marshall
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	Mexique	Pérou	Azerbaïdjan
	Paraguay	Colombie	Philippines
	Bolivie (État plurinational de)	Costa Rica	Zambie
	Trinité-et-Tobago	Argentine	Palaos
	Guyana	Cuba	Vanuatu
	Venezuela (République bolivarienne du)	Chili	Émirats arabes unis
Groupe des États d'Asie et du Pacifique	République de Corée	Inde	Bulgarie
	Chypre	Nauru	Autriche
	Malaisie	Philippines	Kenya
	Pakistan	Îles Salomon	Norvège
	Qatar	Micronésie (États fédérés de)	Dominique
	Afghanistan	Chine	Brunéi Darussalam
	Sri Lanka ^a	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Chine
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	Suède	France	Canada
	Canada	Suisse	Iraq
	Luxembourg	Autriche	Suisse
	Italie	Liechtenstein	Kazakhstan
	Pays-Bas	Australie	Uruguay
	Autriche	Israël	Viet Nam
	Malte ^a	Espagne	Cambodge
Groupe des États d'Europe orientale	Hongrie	République de Moldova	Jamaïque
	Slovénie	Lettonie	Djibouti
	Lettonie	Géorgie	Irlande
	Roumanie	Estonie	France
	ex-République yougoslave de Macédoine	Croatie	Islande
	Arménie	Lituanie	Kirghizistan

^a Examen reporté de l'année précédente du cycle.

Quatrième année

<i>Groupe régional</i>	<i>État partie examiné</i>	<i>État partie examinateur appartenant au même groupe régional</i>	<i>Autre État partie examinateur</i>	
Groupe des États d'Afrique	Sénégal	Comores	Croatie	
	Libéria	Bénin	Afrique du Sud	
	Kenya	Cabo Verde	Papouasie-Nouvelle-Guinée	
	Nigéria	Lesotho	Monténégro	
	Gabon	Sierra Leone	République démocratique populaire lao	
	Malawi	Djibouti	Koweït	
	Libye	Mozambique	Namibie	
	Madagascar	Nigéria	Nicaragua	
	Namibie	Éthiopie	Canada	
	Éthiopie	Togo	Malte	
	République démocratique du Congo ^a	Maurice	Viet Nam	
	Botswana ^a	Burundi	Bulgarie	
	Égypte ^b	Burkina Faso	Algérie	
	Guinée-Bissau ^b	Guinée	Palaos	
	Swaziland ^a	Botswana	Sri Lanka	
	Comores ^a	Soudan	Trinité-et-Tobago	
	Côte d'Ivoire ^a	République démocratique du Congo	Azerbaïdjan	
	Mali ^b	Niger	Afghanistan	
	Guinée ^a	Mauritanie	Cameroun	
	Soudan ^a	Angola	État de Palestine	
	Soudan du Sud ^a	Cameroun	Islande	
	Gambie ^a	Soudan	Guyana	
	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	Équateur	Guatemala	Dominique
		Haïti	Colombie	Indonésie
		Costa Rica	Venezuela (République bolivarienne du)	République démocratique du Congo
		Honduras	République dominicaine	Nauru
		Guatemala	Panama	Antigua-et-Barbuda
		Antigua-et-Barbuda	Brésil	Fidji
		Bahamas	El Salvador	Zambie
Sainte-Lucie ^a		Cuba	Îles Marshall	
Grenade ^a		Antigua-et-Barbuda	Allemagne	
Groupe des États d'Asie et du Pacifique		Kirghizistan	Indonésie	Pakistan
	Maldives	Palaos	Cabo Verde	
	Liban	Iran (République islamique d')	Seychelles	
	Ouzbékistan	Sri Lanka	Géorgie	
	Palaos	Malaisie	Cambodge	
	Turkménistan	Kirghizistan	Chypre	
	Singapour	Liban	Swaziland	
	Chine	Viet Nam	Bahamas	
	Tadjikistan	Îles Cook	Hongrie	
	Bahreïn ^a	Jordanie	Honduras	
	Thaïlande ^a	Népal	Bahreïn	
	Inde ^a	Kazakhstan	Ouganda	
	Népal ^a	Fidji	Bénin	
	Vanuatu ^a	Îles Salomon	Inde	
	Îles Cook ^a	Qatar	Bélarus	
	Îles Marshall ^a	Papouasie-Nouvelle-Guinée	République centrafricaine	

<i>Groupe régional</i>	<i>État partie examiné</i>	<i>État partie examinateur appartenant au même groupe régional</i>	<i>Autre État partie examinateur</i>
	Îles Salomon ^a	Iraq	Slovaquie
	Micronésie (États fédérés de) ^a	Mongolie	République de Corée
	Nauru ^a	Timor-Leste	Jamaïque
	Yémen ^b	Émirats arabes unis	Sao Tomé-et-Principe
	Cambodge ^b	Myanmar	Togo
	Myanmar ^a	Thaïlande	Burundi
	Arabie saoudite ^a	Cambodge	Mozambique
	Oman ^a	Kiribati	Arabie saoudite
	État de Palestine ^a	Oman	Micronésie (États fédérés de)
	Tuvalu ^a	Afghanistan	Grenade
	Bhoutan	Tadjikistan	Îles Cook
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	Turquie	Belgique	Malaisie
	Grèce	Irlande	Gabon
	Belgique	Pays-Bas	Mexique
	Danemark	Autriche	République-Unie de Tanzanie
	Israël	Grèce	Ouzbékistan
	Liechtenstein ^a	Canada	Émirats arabes unis
	Islande ^a	Norvège	Madagascar
	Irlande ^a	Luxembourg	Brunéi Darussalam
	Allemagne ^a	Danemark	Tchéquie
	Nouvelle-Zélande ^c	Turquie	Cameroun
Groupe des États d'Europe orientale	Pologne	Serbie	Maurice
	Bélarus	Géorgie	République de Moldova
	Bosnie-Herzégovine	Hongrie	Portugal
	Albanie	Arménie	Mali
	République de Moldova	Bosnie-Herzégovine	Norvège
	Tchéquie ^a	République de Moldova	Turkménistan

^a État partie ayant ratifié la Convention ou y ayant adhéré après le tirage au sort effectué à la première session du Groupe d'examen de l'application.

^b Examen reporté de l'année précédente du cycle.

^c État partie ayant ratifié la Convention après la sixième session de la Conférence des États parties.

Annexe III

Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption: répartition des pays pour le deuxième cycle d'examen

Au cours de la première année, 29 examens au total seront conduits.

<i>Groupe régional</i>	<i>État partie examiné</i>	<i>État partie examinateur appartenant au même groupe régional</i>	<i>Autre État partie examinateur</i>
Groupe des États d'Afrique (total: 10)	Sierra Leone	Togo	Luxembourg
	Mozambique	Maurice	Qatar
	Burkina Faso	Ouganda	République démocratique populaire lao
	Burundi	Cameroun	Allemagne
	Nigéria	Côte d'Ivoire	Myanmar
	Cabo Verde	Sénégal	Madagascar
	Maroc	Sénégal	Finlande
	Botswana	Guinée	Sri Lanka
	Sénégal ^a	Mali	Kiribati
	Maurice ^a	Mauritanie	Panama
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (total: 5)	Mexique	Guatemala	Sao Tomé-et-Principe
	Honduras	Trinité-et-Tobago	Îles Cook
	Grenade	Chili	Nauru
	Bolivie (État plurinational de) ^a	République dominicaine	Slovénie
	Panama ^a	Jamaïque	Émirats arabes unis
Groupe des États d'Asie et du Pacifique (total: 8)	Malaisie ^a	Timor-Leste	Swaziland
	Îles Marshall	Kazakhstan	Lituanie
	Arabie saoudite	Nauru	Irlande
	Chypre	Micronésie (États fédérés de)	Brésil
	Iran (République islamique d')	État de Palestine	Arménie
	Indonésie ^a	Yémen	Ghana
	Îles Salomon ^a	Viet Nam	République de Corée
	Sri Lanka ^a	Palaos	Brunéi Darussalam
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (total: 2)	Belgique	Malte	Tchéquie
	Liechtenstein ^a	Australie	Namibie
Groupe des États d'Europe orientale (total: 4)	Bélarus	Ukraine	Mozambique
	Albanie	Azerbaïdjan	Libéria
	République de Moldova	Fédération de Russie	État de Palestine
	Bosnie-Herzégovine	ex-République yougoslave de Macédoine	Trinité-et-Tobago

^a État partie ayant proposé d'avancer sa participation, initialement prévue l'une des années suivantes du deuxième cycle.

Au cours de la deuxième année, 49 examens au total seront conduits.

<i>Groupe régional</i>	<i>État partie examiné</i>
Groupe des États d’Afrique (total: 11)	République-Unie de Tanzanie Égypte Zimbabwe Cameroun République centrafricaine Soudan Swaziland Mauritanie Guinée-Bissau Kenya ^a Djibouti ^a
Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes (total: 8)	Pérou Dominique Guyana Uruguay Antigua-et-Barbuda Haïti ^a Trinité-et-Tobago ^a Sainte-Lucie ^a
Groupe des États d’Asie et du Pacifique (total: 15)	Népal Kiribati République démocratique populaire lao Oman Bahreïn Îles Cook Nauru Tadjikistan État de Palestine Afghanistan ^a Thaïlande ^a Viet Nam ^a Koweït ^a Myanmar ^a Micronésie (États fédérés de) ^a
Groupe des États d’Europe occidentale et autres États (total: 9)	France Australie Irlande Grèce Italie Portugal ^a Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord ^a Allemagne ^a Malte ^a

<i>Groupe régional</i>	<i>État partie examiné</i>
Groupe des États d'Europe orientale (total: 6)	ex-République yougoslave de Macédoine Azerbaïdjan Slovénie Lituanie Tchéquie Fédération de Russie ^a

^a Examen reporté de l'année précédente du cycle.

Au cours de la troisième année, 36 examens au total seront conduits.

<i>Groupe régional</i>	<i>État partie examiné</i>
Groupe des États d'Afrique (total: 13)	Ouganda Algérie Mali Togo Ghana Malawi République démocratique du Congo Libye Bénin Libéria Côte d'Ivoire ^a Comores ^a Soudan du Sud ^b
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (total: 5)	Argentine Cuba Bahamas République dominicaine Nicaragua
Groupe des États d'Asie et du Pacifique (total: 8)	Palaos Cambodge Fidji Tuvalu Philippines Kirghizistan Maldives Timor-Leste ^b
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (total: 5)	Finlande Autriche Islande États-Unis d'Amérique Turquie
Groupe des États d'Europe orientale (total: 5)	Croatie Arménie Pologne Lettonie Géorgie

^a État partie ayant proposé d'avancer sa participation, initialement prévue l'une des années suivantes du deuxième cycle.

^b Examen reporté de l'année précédente du cycle.

Au cours de la quatrième année, 35 examens au total seront conduits.

<i>Groupe régional</i>	<i>État partie examiné</i>
Groupe des États d’Afrique (total: 7)	Sao Tomé-et-Principe Éthiopie Zambie Seychelles Afrique du Sud Congo Gabon
Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes (total: 7)	Jamaïque Chili Brésil Guatemala Colombie Venezuela (République bolivarienne du) ^b Costa Rica ^a
Groupe des États d’Asie et du Pacifique (total: 12)	Brunéi Darussalam Émirats arabes unis Papouasie-Nouvelle-Guinée Yémen Vanuatu Jordanie Mongolie Iraq Chine Turkménistan ^b Pakistan ^a République de Corée ^b
Groupe des États d’Europe occidentale et autres États (total: 4)	Danemark Norvège Pays-Bas Suède
Groupe des États d’Europe orientale (total: 5)	Hongrie Ukraine Estonie Roumanie Monténégro

^a État partie ayant proposé d’avancer sa participation, initialement prévue l’une des années suivantes du deuxième cycle.

^b Examen reporté de l’année précédente du cycle.

Au cours de la cinquième année, 29 examens au total seront conduits.

<i>Groupe régional</i>	<i>État partie examiné</i>
Groupe des États d’Afrique (total: 9)	Niger Lesotho Angola Gambie Madagascar Namibie Tunisie Guinée Rwanda
Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes (total: 3)	Équateur El Salvador Paraguay
Groupe des États d’Asie et du Pacifique (total: 8)	Bangladesh Ouzbékistan Qatar Inde Kazakhstan Singapour Liban Bhoutan ^a
Groupe des États d’Europe occidentale et autres États (total: 6)	Nouvelle-Zélande ^a Espagne Canada Suisse Israël Luxembourg
Groupe des États d’Europe orientale (total: 3)	Slovaquie Bulgarie Serbie

^a État partie ayant ratifié la Convention après la sixième session de la Conférence des États parties.